



études d'un enfant majeur

Par **jo1256**, le **28/06/2011** à **20:24**

Bonjour,

J'ai deux enfants qui poursuivent des études supérieures. L'aînée en est à sa dernière année d'étude alors que le cadet va entamer sa première année d'études supérieures.

Je suis divorcé depuis peu. Les deux enfants sont majeurs.

Je voudrais demander à l'aîné de faire un prêt bancaire pour financer sa dernière année et me consacrer financièrement parlant aux études de mon fils cadet.

Le juge aux affaires familiales peut-il s'y opposer et exiger que je continue à verser une pension à l'aîné qui rechigne à faire ce prêt que je devrais cautionner?

merci

Par **Domil**, le **28/06/2011** à **23:17**

Vous ne pouvez contraindre à un prêt. Vous devez payer, pour chacun, une pension alimentaire